

## BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 16 MARS 2021 -

DÉCISION N° 21 - 03 - 019

Le bureau du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 3 janvier 2021 s'est réuni le mardi 16 mars 2021 à partir de 16 heures 30 au SDIS, sis 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne.

Présents :

- Georges ZIEGLER (Président)
- Marianne DARFEUILLE (Vice-présidente)
- Pierre DEVEDEUX (Vice-président)
- Luc FRANCOIS (Vice-président)
- Nicole PEYCELON (membre du bureau)

**Décision 5 : La convention avec la société ENEDIS relative à la création d'une servitude de réseau sur le terrain du centre de Saint-Chamond.**

Le SDIS de la Loire a été contacté par la société ENEDIS dans le cadre de travaux qui seront prochainement engagés aux alentours du centre de Saint-Chamond, situé 70 Boulevard Waldeck Rousseau. En effet, afin de réaliser une ligne électrique souterraine, la réalisation d'une servitude sur le terrain appartenant au SDIS s'avère nécessaire. Un compteur électrique serait également implanté de manière définitive devant le centre.

Le projet de convention ci-joint fixe les modalités relatives aux droits de servitude consentis à ENEDIS et ce, à titre gratuit. En effet, l'ensemble des frais liés à la mise en œuvre de la constitution de servitude est à la charge de la société ENEDIS.

En outre, il conviendrait d'autoriser le Président à signer l'acte authentique relatif à cette servitude et dont les frais seront également pris en charge par ENEDIS.

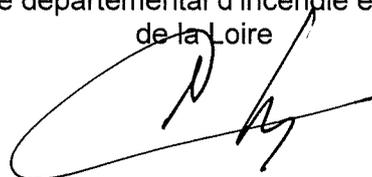
**Vu le rapport présenté par le Président,  
Le bureau prend la décision suivante :**

**Article unique :**

Le bureau approuve le projet de convention avec la société ENEDIS relative à la création d'une servitude de réseau sur le terrain du centre de Saint-Chamond et autorise le Président à signer le document ci-joint.

**Décision adoptée à l'unanimité.**

Le Président du conseil d'administration  
du Service départemental d'incendie et de secours  
de la Loire



Georges ZIEGLER